

Le 20 janvier 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER LANCE UNE NOUVELLE PLATEFORME INTERNET : AGRILocal41

Agrilocal41 est une plateforme internet qui facilite la mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective de Loir-et-Cher avec les agriculteurs du département, permettant ainsi de favoriser et de développer les circuits courts.

Agrilocal est une association née en 2013 et déjà expérimentée dans 37 autres départements. C'est un outil de commande sous la forme d'une plateforme virtuelle qui tend vers le développement de l'agriculture de proximité et vers le renforcement de l'économie locale.

Cette plateforme s'ancre dans la volonté du conseil départemental de Loir-et-Cher d'offrir dans un premier temps des produits de proximité et de qualité aux collégiens mais également de les sensibiliser aux circuits courts, à la saisonnalité des produits locaux afin de limiter leur impact environnemental. C'est également un bon moyen de soutenir l'agriculture du département.

Comment ça marche?



L'utilisation de cette plateforme s'effectue de manière très simple et gratuite. L'acheteur commande sur le site Agrilocal41 en indiquant la nature du produit et la quantité dont il a besoin. Il mentionne également le périmètre d'achat qu'il autorise, afin de garantir un circuit le plus court possible.

Le fournisseur, un agriculteur ou transformateur, s'inscrit lui aussi gratuitement sur le site. Il consulte les commandes qui peuvent le concerner en fonction des produits et de la distance. Si l'agriculteur remplit les conditions, alors il peut répondre à l'offre en respectant les règles de la commande publique.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Plusieurs actions vont avoir lieu dans le courant de l'année afin de favoriser les échanges entre les restaurateurs collectifs, les producteurs et les collégiens.

Des portes ouvertes seront organisées dans le cadre de l'opération « Au Pré de la Ferme » les 4 et 11 mars. Les acheteurs de la restauration collective seront invités à aller à la rencontre des producteurs et transformateurs qui ouvriront les portes de leurs exploitations. Ils mettront à l'honneur leurs savoir-faire afin de créer une relation de confiance et favoriser les échanges ultérieurs. Ces portes ouvertes seront organisés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Une opération « Connectez-vous local » aura lieu du 2 au 5 juin, l'idée étant de faire intervenir les producteurs dans les restaurants des collèges afin de communiquer sur les enjeux du manger local autour de dégustations.

Enfin, l'opération « Au Pré de l'assiette » qui aura lieu du 12 au 16 octobre 2020 aura pour objectif de proposer un repas 100% local durant la semaine ou un produit spécifique à chaque territoire par jour répartis sur la semaine. L'occasion de promouvoir le patrimoine culinaire local et le savoir-faire des cuisiniers de la restauration collective.

Agrilocal s'inscrit dans une démarche plus globale.

À l'horizon 2022, la Loi EGALIM impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner à 50% de produits sous certification de qualité (par exemple Haute Valeur Environnementale) dont au moins 20% de produits bio. En ce sens, le conseil départemental de Loir-et-Cher se donne les moyens de favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, en déployant Agrilocal.

Aussi, le département se mobilise afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs certifiés HVE. En 2020, 50 agriculteurs pourront bénéficier d'une aide financière afin d'obtenir la certification. En collaboration avec la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, le département consacrera 18 300 euros soit 50% de l'aide totale pour ce projet.

Plus globalement, Agrilocal contribue à la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cela permet aux agriculteurs d'engager leurs exploitations agricoles dans une démarche responsable et ainsi la valoriser. Cette politique permettra de dégager un meilleur bénéfice économique pour les agriculteurs et une image positive pour les citoyens.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12